

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 14 juin 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

**2018 V.273** Vœu relatif au développement du stationnement vélo à Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

En réponse à l'amendement relatif à la création de vélos boxes supplémentaires déposé par David Belliard et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris, au vœu relatif au stationnement sécurisé des vélos à Paris déposé par David Belliard et les élus du groupe écologiste de Paris et au vœu déposé par Pierre-Yves Bournazel, Jean-Didier Berthault, Julie Boillot, Pierre Charon, Philippe Goujon, Franck Lefevre, Anne-Constance Onghena, Déborah Pawlik, Frédéric Péchenard et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants relatif à la création de stationnements résidentiels à Paris.

Considérant que le vélo constitue un mode de déplacement pouvant jouer un rôle clé dans la lutte pour la qualité de l'air et contre le dérèglement climatique ;

Considérant que la pratique cycliste a également un impact positif sur la santé publique, sur les finances individuelles et publiques et sur le partage et l'usage de l'espace public ;

Considérant que le Plan Vélo voté à l'unanimité du Conseil de Paris en février 2015 a pour objectif d'augmenter substantiellement la part modale du vélo dans les déplacements à Paris, notamment en développant les infrastructures nécessaires à sa pratique ;

Considérant que les enquêtes des services de la Ville de Paris, de l'APUR ou de la Fédération des Usagers de la Bicyclette mettent toutes en évidence que le risque de vol et de dégradation est un des principaux obstacles à la pratique cyclable des Parisien.ne.s ;

Considérant que Paris est une des villes les plus denses du monde, ce qui implique que de nombreux appartements sont trop petits pour pouvoir y stocker un vélo et que de nombreux immeubles ne possèdent pas de local dédié ;

Considérant qu'afin de remédier à cette situation, le plan vélo prévoit la création d'offres diversifiées de stationnement dédiées au vélo : 10 000 places supplémentaires sur voirie avec arceaux, vélos boxes (espaces de stationnement sécurisé sur voirie) et vélos stations (grands garages à vélos sécurisés) ;

Considérant que l'objectif de 10 000 places de stationnement de surface supplémentaires avec arceaux est d'ores et déjà quasiment atteint, à quelques unités près ;

Considérant que le Conseil de Paris a adopté lors de la séance budgétaire de décembre un vœu demandant à ce que « les vélos-boxes permettant d'assurer un stationnement sécurisé des vélos puissent être déployés dans les meilleurs délais, au plus tard à l'été 2019 » ;

Considérant que l'appel d'offres visant au lancement d'un marché destiné à la mise en place d'un dispositif de garages à vélo sécurisés, appelés vélo-boxes, sur l'espace public est en voie de finalisation ;

Considérant qu'il est par ailleurs possible de stationner son vélo de manière sécurisée dans certains parkings souterrains et que la Ville de Paris travaille à la généralisation de cette offre ;

Considérant enfin que la Ville de Paris accompagne les copropriétés et bailleurs sociaux en subventionnant l'installation d'un local vélo sécurisé à hauteur de 50% du montant total des travaux, dans une limite de 2 000€.

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris poursuive l'effort de réalisation de places de stationnement vélos avec arceaux au-delà de l'objectif initial de 10 000 places en ciblant notamment la création d'emplacements aux abords des établissements recevant du public ;
- Que le marché vélo-boxes puisse être lancé dans les meilleurs délais afin que cette offre nouvelle de stationnement soit effectivement disponible à l'été 2019 ;
- Que le choix d'implantation des vélo-boxes puisse être réalisé en concertation avec les Mairies d'arrondissement et les associations d'usagers ;
- Que la Ville de Paris propose aux concessionnaires des parkings souterrains de développer les emplacements de stationnement dédiés au vélo, faciles d'accès et sécurisés et, afin de garantir leur attractivité, de mettre en place des offres à tarifs très préférentiels d'abonnements permettant accéder à l'ensemble des parkings souterrains du territoire parisien ;
- Que la Ville de Paris poursuive les études et la concertation entamée avec la SNCF pour la réalisation de vélos stations, notamment dans le cadre du réaménagement de la gare Montparnasse et de la gare de Lyon.